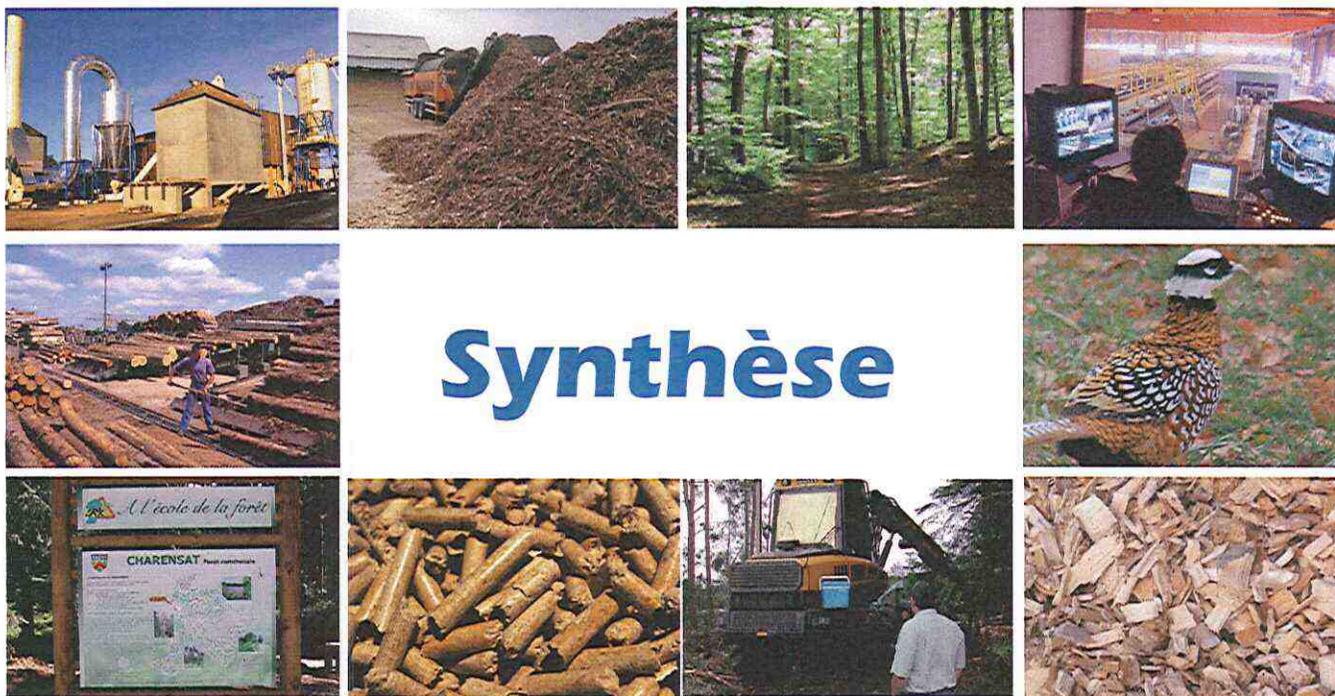


CHARTRE FORESTIERE de TERRITOIRE du Pays des Combrailles



Syndicat Mixte pour
l'Aménagement et le Développement des Combrailles
Mars 2011



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Pourquoi une Charte Forestière de Territoire pour le Pays des Combrailles ?

Avec plus de 64 000 hectares, la forêt des Combrailles couvre environ un tiers du territoire des Combrailles. Cette forêt, jusqu'à présent, souvent peu prise en compte, constitue pourtant un espace essentiel. Essentielle, elle l'est par sa diversité d'essences, sa richesse biologique et son potentiel de production. Les Combrailles, c'est aussi une filière bois constituée de nombreux acteurs économiques, dont certains présentent une dimension régionale voire nationale (1ère transformation, bois énergie).

Si la forêt et la filière bois doivent répondre à des défis majeurs pour leur développement, des perspectives existent et des opportunités sont à saisir dès aujourd'hui. Les évolutions techniques et réglementaires actuelles ou à venir donnent une chance au bois et à la forêt, les Combrailles doivent s'inscrire pleinement dans cette dynamique.

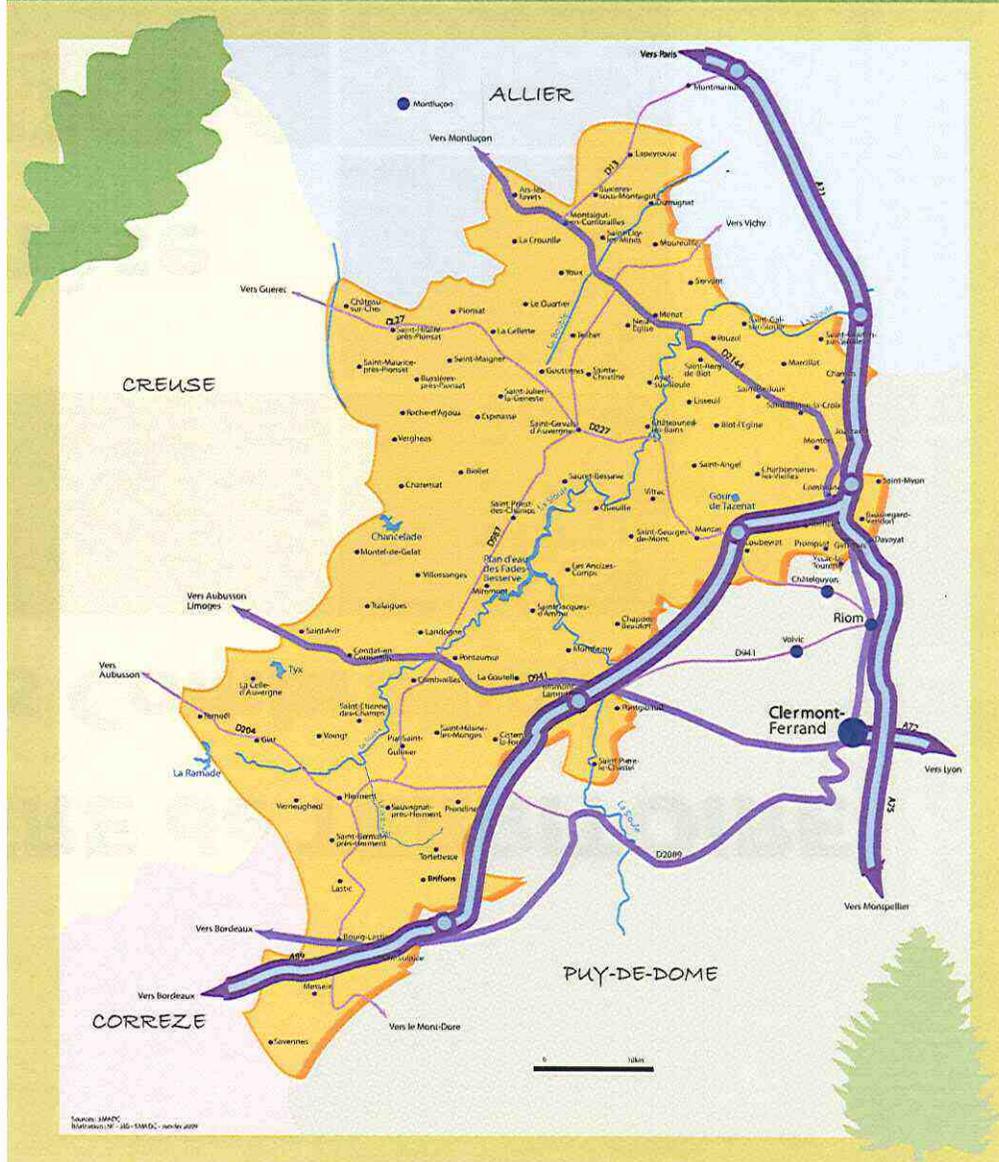
La Charte Forestière de Territoire (CFT) est vite apparue comme un dispositif pertinent et adapté aux objectifs du territoire, à savoir poser la première pierre d'une politique forestière territoriale, menée de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et prenant en compte toutes les dimensions de la forêt.

Les orientations définies au titre du Schéma de Cohérence Territoriale ont confirmé l'intérêt de mettre en place une CFT sur le Pays des Combrailles. Fruit d'une large concertation, la CFT a associé nombre de partenaires, institutionnels, techniques, économiques et associatifs afin de définir une vision et des objectifs partagés. La charte vise à répondre aux enjeux forestiers locaux, elle tend également à créer des liens entre ces enjeux forestiers et les enjeux plus généraux du territoire (économie, accueil de population, environnement...)

La CFT se décline en 20 fiches actions, comme autant de domaines où les interventions coordonnées de chacun des partenaires doivent être une réponse aux enjeux d'un développement fondé sur le bois et la filière, tout en affirmant une volonté de respect des équilibres environnementaux. Pour mettre en œuvre ces orientations, des conventions particulières seront établies au fil du temps, notamment sur la mobilisation de moyens et de partenariats.

Alain ESCURE
Président du SMAD des Combrailles

Périmètre de la Charte Forestière de Territoire



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Qu'est-ce qu'une Charte Forestière de Territoire ?

La Charte Forestière de Territoire (CFT), instaurée par la Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001, et confortée par la Loi de Modernisation Agricole du 27 juillet 2010, est un outil d'aménagement et de gestion durable des territoires, engagé à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus.

Définie pour au moins 5 ans, basée sur l'analyse de la situation existante, elle a pour objectif premier d'insérer davantage la forêt et la filière-bois au sein d'un territoire, afin d'en faire un levier de développement local. Véritable projet collectif, la CFT est un document souple qui n'a pas de valeur réglementaire.

Elaborées en concertation avec la population et l'ensemble des acteurs concernés, les grandes orientations définies sont déclinées sous forme d'objectifs et d'actions. Leurs réalisations donnent lieu à des conventions particulières d'application entre professionnels de la forêt et de la filière-bois, propriétaires, usagers et collectivités locales.

En 2011, dix ans après leur création, plus de 100 territoires forestiers se sont dotés d'une CFT, dynamique à laquelle participent les Combrailles avec cette Charte Forestière de Territoire.



Comment a été élaborée la CFT du Pays des Combrailles ?

L'élaboration de la CFT du Pays des Combrailles s'est échelonnée sur les années 2009 et 2010.

L'année 2009 a été consacrée au diagnostic préalable destiné à identifier les enjeux du territoire. A côté d'un travail documentaire, le cabinet Coudert, en charge de cette phase, a procédé à nombre d'entretiens avec élus et acteurs socio-économiques du territoire.

2010 a été l'année de la constitution de la stratégie et du plan d'actions opérationnelles. Là encore, l'effort de concertation s'est basé sur l'organisation d'ateliers thématiques très largement ouverts et sur des réunions de travail avec les acteurs incontournables de la forêt et de la filière bois. En complément, un appel à projets a été lancé au cours de l'année de manière large dans la perspective de recueillir les projets et idées d'actions non évoquées en ateliers. Cet apport a permis un très fort enrichissement du plan d'actions tel qu'il est arrêté aujourd'hui.

Il est à noter l'appui technique déterminant apporté par l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme, missionnée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme pour accompagner les territoires investis dans une démarche de CFT.

Le comité de pilotage, destiné à valider la méthode, impliquer l'ensemble des partenaires et opérer les choix stratégiques, s'est réuni quatre fois et a impliqué près de trente personnes.

En complément, le comité technique a travaillé à cinq reprises sur des éléments plus précis de la démarche.

En parallèle, moments privilégiés de la concertation, les ateliers relatifs au diagnostic et au plan d'actions ont associé respectivement 44 et 77 personnes.

Des réunions avec les partenaires techniques et financiers ont également eu lieu tout au long de l'année 2010.

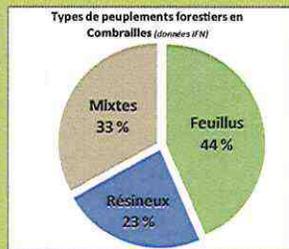
En outre, des réunions avec les partenaires techniques et financiers ont eu lieu tout au long de l'année 2010. Enfin, rappelons qu'une enquête menée à l'attention de la population des Combrailles a permis de recueillir les avis et idées de 80 personnes sur la forêt.

Charte Forestière du Pays des Combrailles

Synthèse du diagnostic en 12 points

1- La forêt, omniprésente dans le paysage.

Avec 64 137 ha, la forêt occupe 31 % de la surface des Combrailles. Bien que ce taux de boisement soit légèrement inférieur au reste du département, la forêt est omniprésente dans le paysage et occupe une place patrimoniale très forte. En effet, très morcelée sur les plateaux du nord, et feuillue (principalement chêne), elle est complétée par un réseau dense de haies et de bosquets. Au sud, avec l'augmentation de l'altitude, les grandes forêts résineuses (épicéa et sapin, notamment) deviennent caractéristiques des contreforts des Monts Dore et Dômes. Traversant le territoire du Sud vers le Nord, la vallée de la Sioule est fortement boisée de feuillus, dans des conditions d'accès difficiles, du fait de la pente.



2- La forêt, principalement privée et très morcelée

La propriété forestière est privée à 84 % : 19 032 propriétaires se partagent 53 958 ha (84 %). Même s'il existe de grandes propriétés (87 propriétaires possédant plus de 25 ha), elle est souvent de petite taille et morcelée, ce qui constitue un handicap pour la gestion et l'exploitation. Moins d'un dixième de la surface forestière des Combrailles est aujourd'hui couvert par un document de gestion. Il faut noter que les propriétaires possédants entre 1 et 10 ha sont les plus nombreux et représentent les 2/3 de la forêt privée des Combrailles. Ils seront une cible privilégiée des actions de la Charte Forestière.

3- La forêt publique, essentiellement sectionale

La forêt publique, surtout présente au sud et dans la vallée de la Sioule, est principalement composée de forêts sectionales (6 539 ha). Certaines sections, pour simplifier les relations entre ayants-droits, commune et ONF et pour dynamiser leur gestion forestière, se sont regroupées en syndicat mixte de gestion forestière (SMGF). Mais cette solution est encore peu répandue puisqu'elle ne concerne que 14 % des surfaces sectionales et gagnerait à être développée.

Forêts sectionales	6 539 ha
Forêts domaniales	1 740 ha
Forêts communales	1 206 ha
Forêts intercommunales	694 ha
TOTAL	10 179 ha

Répartition de la forêt publique en Combrailles (données ONF cartographiques)

4- Une ressource en augmentation mais dont le maintien doit être assuré

Aujourd'hui, l'orientation « résineux » des scieurs présents sur les Combrailles est cohérente avec l'augmentation des volumes de résineux disponibles dans les années à venir. Les feuillus sont plus difficilement exploitables du fait de leur localisation dans des gorges et le volume disponible va rester stable. Cette situation est une conséquence de la tempête qui a touché les Combrailles en 1982. En effet, après son passage, plusieurs peuplements ont été reconstitués en résineux qui arriveront à maturité dans les prochaines années.

Cependant, les estimations de disponibilité ne prennent pas en compte la qualité de régénération et de gestion de la forêt. A travers la charte forestière, les Combrailles doivent donc assurer le renouvellement de la forêt et de sa qualité.

	Feuillus	Résineux
Ressource actuelle sur pied	11 274 000 m ³	9 602 700 m ³
Production nette par an	351 100 m ³ /an	545 800 m ³ /an
Disponibilité estimée pour 2017/2021	159 000 m ³ /an	231 000 m ³ /an

La ressource en Combrailles (données Dispo Bois Auvergne)

5- Une marge importante d'amélioration de la certification des forêts

Aujourd'hui, 10,5 % de la forêt des Combrailles adhère au système de certification PEFC, promouvant une gestion durable de la forêt. En parallèle, plusieurs scieries du territoire sont également certifiées et témoignent que la demande du marché en bois certifié augmente, alors que la ressource concernée n'est pas suffisante.

6- Mobilisation : développer la desserte

L'accessibilité à la ressource est essentielle pour qu'elle soit exploitée. Or, la desserte forestière est insuffisante sur les Combrailles. Aucun schéma de desserte n'y a été réalisé et seuls 159 km ont été créés au cours de 30 dernières années sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la réalisation de schémas de desserte répartis judicieusement sur le territoire est essentielle. Une concertation entre les usagers et les collectivités complètera ces créations afin d'assurer le maintien en bon état du réseau de voirie forestière.

Charte Forestière du Pays des Combrailles

Synthèse du diagnostic en 12 points

7- La filière-bois, bien représentée sur le territoire

La filière bois a une importance économique très forte sur les Combrailles, notamment à travers la première transformation, avec 25 entreprises de travaux forestiers répertoriés sur le territoire dont 6 mécanisés et 13 scieries représentant plus de 150 emplois, plus de 150 000 m³ de bois par an, près de 40 % des sciages résineux du Puy-de-Dôme et 16 % des sciages feuillus. Leurs zones d'approvisionnement sont locales puisqu'elle s'étendent jusqu'à 180 km, en fonction des produits recherchés.

La part des bois rabotés et séchés est faible, mais tend à augmenter du fait de la demande actuelle.

La seconde transformation est également très bien représentée (40 entreprises) et localisée à l'ouest, autour du pôle de 1ère transformation de St Avit et dans la partie nord-est du Pays, en lien direct avec l'A 71 et Clermont Ferrand.

8- Le bois construction à développer

Malgré l'importance de la ressource forestière, les constructeurs bois du territoire utilisent, pour la plupart, du bois venu de l'étranger, du fait de leur standardisation, de la sécurité de l'approvisionnement et du séchage-rabotage plus répandu.

Des partenariats locaux se mettent en place pour remédier à cela et de nouveaux investissements seraient à prévoir par la filière afin de fournir des produits répondant aux exigences réglementaires actuelles.

9- Le bois énergie, en cours de structuration

Localement, la filière bois-énergie est en plein essor, avec la présence, sur le territoire de quatre fournisseurs de combustible, de la bûche aux granulés, et la mise à disposition d'un broyeur par la FDCUMA aux agriculteurs, afin de fournir des plaquettes aux particuliers. Il faut également noter l'existence de 2 chaufferies bois industrielles, 1 chaufferie collective, 1 réseau de chaleur et plusieurs projets de réseaux de chaleur avec chaufferie bois sur le territoire. De plus, 3 gros projets de réseaux de chaleur sur Clermont Ferrand auront une influence sur les Combrailles.

Un Plan d'approvisionnement territorial, destiné à localiser la ressource et à préciser sa valorisation sous forme de bois-énergie, a été initié sur le territoire.

10- Patrimoine naturel

Territoire de moyenne montagne, les Combrailles sont composées de milieux variés (agricoles, forestiers, humides) induisant une forte biodiversité. La vallée de la Sioule ou le Gour de Tazenat en sont emblématiques.

La valorisation environnementale de l'espace forestier devra être cohérente avec les dispositifs existants (Natura 2000, SAGE de la Sioule ...) et devra associer conciliation des usages avec prise en compte du patrimoine naturel.

Outils de connaissance et de protection de l'environnement en Combrailles
7 sites Natura 2000
19 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)
2 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux)
1 projet de réserve biologique intégrale
1 projet de réserve naturelle volontaire

11- Le bocage, emblématique des Combrailles

Au cours de l'élaboration de la Charte Forestière, le bocage s'est imposé comme élément fort de l'identité des Combrailles. Mais les connaissances à son sujet restent faibles alors que c'est un milieu naturel sensible et menacé (dégradation du bocage par sous ou sur exploitation, arasement ...).

C'est pourquoi le maillage bocager nécessite d'être mieux connu (linéaire, typologie, volume de bois produit, modes de gestion) et mieux protégé.

12- Pratiques sociales en forêt

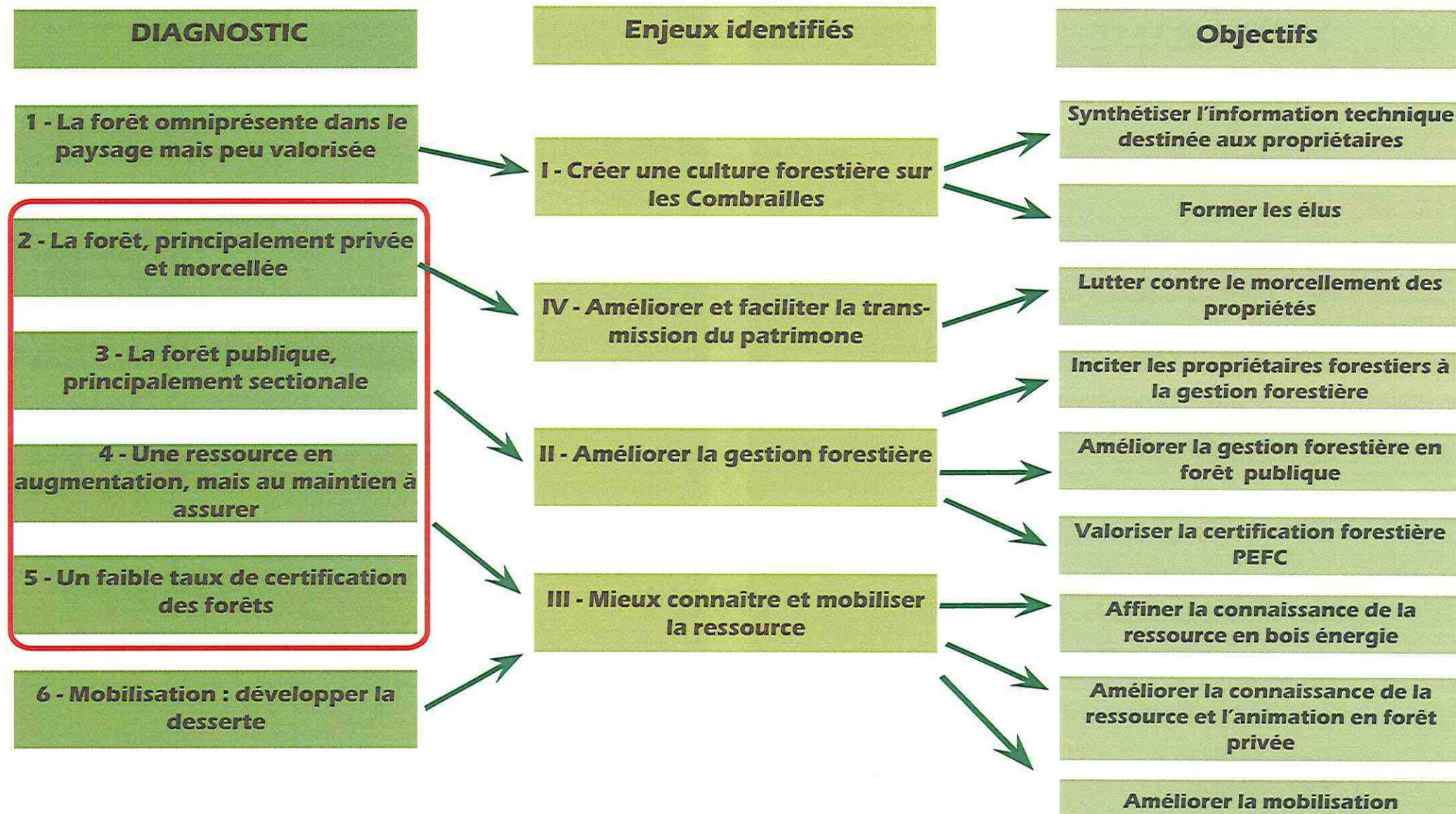
Aujourd'hui, les Combrailles présentent une offre d'accueil en forêt très hétéroclite : découverte de la nature, découverte de la diversité des forêts, support de randonnées, chasse ...

Néanmoins, mise à part quelques initiatives de qualité mais isolées, l'offre en matière de sites de découverte aménagés autour de la forêt est très faible. Aussi, il n'est pas possible pour le moment de constituer une offre structurée et attrayante.

Ainsi, la charte forestière des Combrailles constitue un cadre privilégié pour développer et mettre en cohérence l'offre touristique en forêt, la fréquentation des espaces naturels par le public et la valorisation de la chasse sur le territoire.

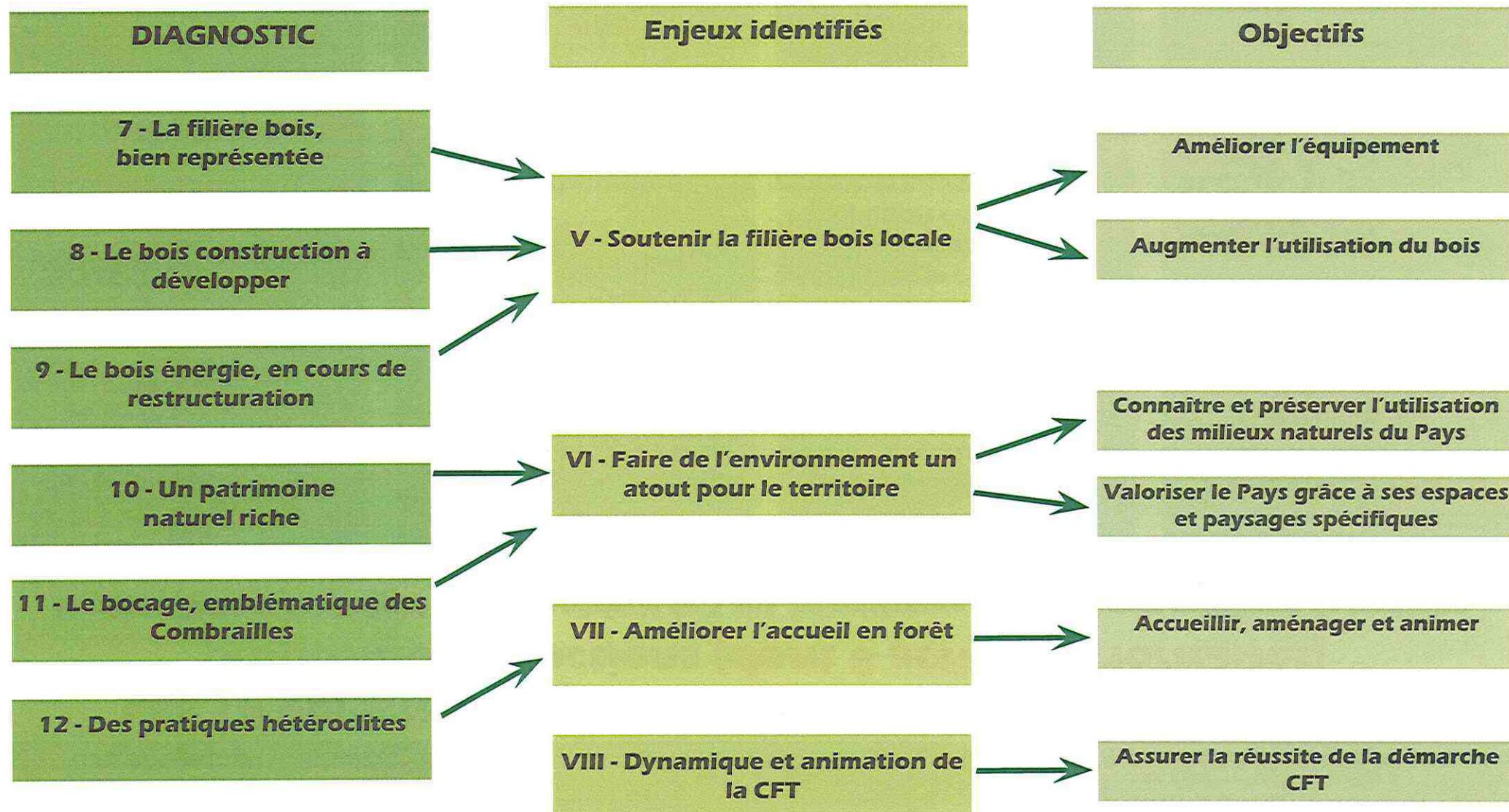
Charte Forestière du Pays des Combrailles

A partir du diagnostic, la Charte Forestière répond à 8 enjeux par 15 objectifs



Charte Forestière du Pays des Combrailles

A partir du diagnostic, la Charte Forestière répond à 8 enjeux par 15 objectifs



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les 15 objectifs de la Charte Forestière se déclinent en 20 propositions d'actions (dont 8 actions prioritaires)

Le plan d'actions est élaboré pour une période de 5 ans, en cohérence avec les autres politiques de territoire.

1 - Créer une culture forestière sur les Combrailles

Synthétiser l'information technique destinée aux propriétaires

1 - Créer un guide de gestion forestière

Regrouper les informations sylvicoles disponibles sur les Combrailles en un document unique et didactique, afin de créer une culture forestière commune

Former les élus

2 - Mettre en place un plan pluriannuel de formation



2 - Améliorer la gestion forestière

Inciter les propriétaires forestiers à la gestion forestière

3 - Réaliser des cartes d'identité des propriétés forestières

Amener les propriétaires à s'intéresser à leur forêt

Améliorer la gestion forestière en forêt publique

4 - Inciter à la création de SMGF en forêt sectionale et communale

Valoriser la certification forestière PEFC

5 - Valoriser la certification PEFC

3 - Mieux connaître et mobiliser la ressource forestière

Affiner la connaissance de la ressource bois énergie

6 - Réaliser un Plan d'Approvisionnement Territorial

Améliorer la connaissance de la ressource et l'animation en forêt privée

7 - Réaliser des Plans de Développement de Massif

Améliorer la mobilisation

8 - Améliorer la desserte

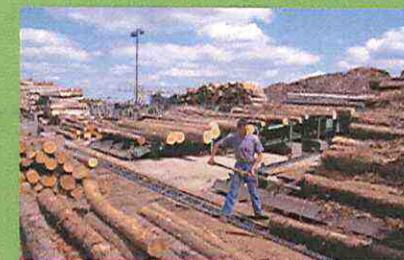
9 - Massifier l'offre et regrouper les chantiers

Encourager le regroupement de chantier et l'offre en favorisant les liens forêt publique - forêt privée

4 - Améliorer et faciliter la transmission du patrimoine forestier

Lutter contre le morcellement des propriétés

10 - Informer les notaires



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les 15 objectifs de la Charte Forestière se déclinent en 20 propositions d'actions (**dont 8 actions prioritaires**)

5 - Soutenir la filière bois locale

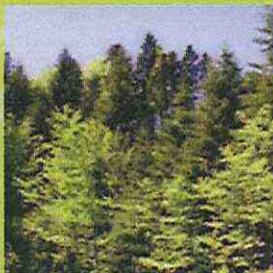
Améliorer l'équipement

11 - Soutenir les entreprises locales

Augmenter l'utilisation du bois

12 - Communiquer et informer sur le matériau bois

13 - Inciter à l'utilisation du bois dans le cadre de création ou de rénovation de bâtiments



6 - Faire de l'environnement un atout pour le territoire

Connaître et préserver les milieux naturels du Pays

14 - Inscrire la forêt dans les actions de préservation et de valorisation de l'environnement

15 - Evaluer la valeur environnementale de la forêt et l'intégrer dans la gestion courante

Valoriser le Pays grâce à ses espaces et paysages spécifiques

16 - Connaître, valoriser et préserver le bocage

Favoriser une meilleure gestion des haies, du bocage et une valorisation de ses produits

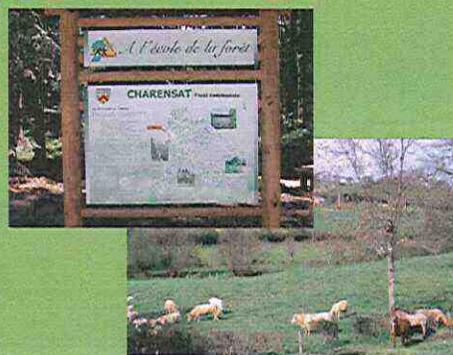
7 - Améliorer les conditions d'accueil en forêt

Accueillir, aménager et animer

17 - Structurer l'offre de tourisme cynégétique

18 - Développer et mettre en réseau les sites de découverte de la forêt

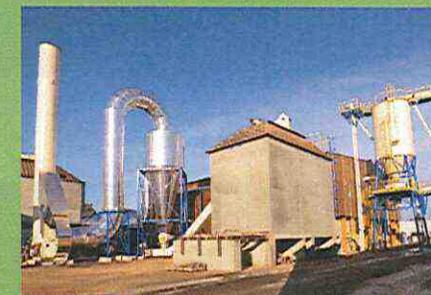
19 - Concilier les pratiques de loisirs en forêt



8 - Assurer la dynamique et le fonctionnement de la Charte Forestière de Territoire

Assurer la réussite de la démarche CFT

20 - Animer, suivre et évaluer la Charte Forestière



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les engagements des signataires

Article 1 - L'engagement des signataires

Les signataires de la Charte Forestière s'engagent, chacun en fonction de leurs moyens et dans leurs domaines de compétences, à en faire respecter le contenu et à en appliquer les principes.

La Charte sert de référence aux signataires de celle-ci pour l'établissement de conventions particulières, pour l'exécution ou l'engagement de projets ou actions.

Article 2 - Les moyens d'animation de la Charte Forestière de Territoire.

L'animation de la Charte Forestière se basera sur la structure porteuse, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles, mais aussi sur d'autres opérateurs, en particulier l'Association des Communes Forestières du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la convention la liant au Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles continuera à mobiliser en tant que de besoin les structures partenaires du Pays des Combrailles (ONF, CRPF, chambres consulaires, Auvergne Promobois, Aduhme, Syndicats des Sylviculteurs, coopératives, Comité d'expansion économique, services de l'Etat...). Leurs interventions feront l'objet, si nécessaire, de conventions particulières.

Article 3 - Les moyens financiers

Ils seront mobilisés par les maîtres d'ouvrage pressentis pour chacune des propositions d'actions auprès des collectivités, de l'Etat et de l'Europe. La signature de la Charte par les collectivités et l'Etat ne préjuge pas de leurs décisions de financements des actions.

Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les engagements des signataires

Article 4 – Le programme d'actions pluriannuel

Les signataires de la Charte Forestière collaborent à l'élaboration et à l'enrichissement d'un ou de plusieurs programmes d'actions successifs pendant la durée de la Charte.

Article 5 – Evaluation

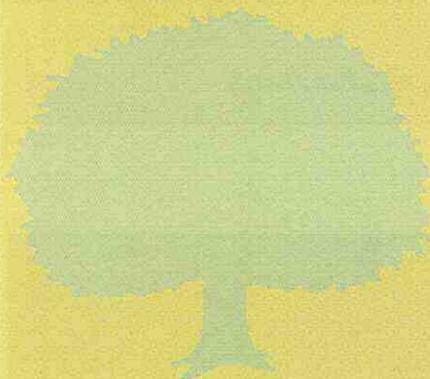
Comme pour toute politique publique, l'évaluation des initiatives prises dans le cadre du Pays des Combrailles est nécessaire. Elle portera sur :

- le dispositif lui-même*
- les actions mises en place dans le cadre de la Charte Forestière*

L'évaluation pourra être conduite par les services du S.M.A.D des Combrailles, mais également par un prestataire spécialisé. Les signataires de la présente Charte s'engagent à participer et à faciliter l'évaluation de leurs actions.

Article 6 – Signataires

Les partenaires ayant approuvé le diagnostic et le plan d'actions signeront la présente synthèse, afin de matérialiser leur engagement.



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les signataires

Monsieur Le Préfet

A stylized signature in black ink, partially overlapping a green silhouette of a tree on the left.

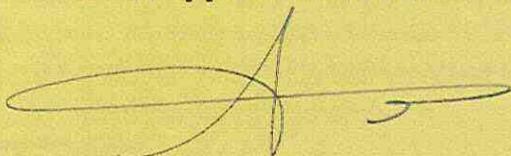
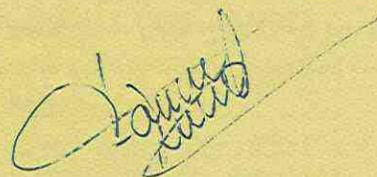
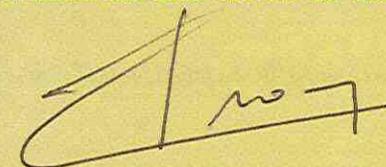
**Monsieur Le Président du Conseil
Régional d'Auvergne**

**Monsieur Le Président du Conseil Général
du Puy-de-Dôme**

**Monsieur Le Président du Syndicat Mixte
pour l'Aménagement et le
Développement des Combrailles**

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes de Coeur de Combrailles**

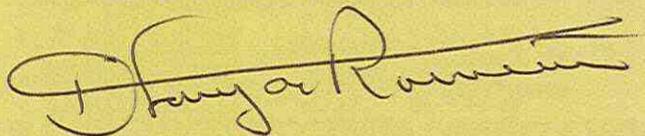
**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes des Côtes de Combrailles**

A stylized signature in black ink.A stylized signature in black ink.A stylized signature in black ink.

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes Haute Combraille**

**Monsieur Le Président de Manzat
Communauté**

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes du Pays de Menat**

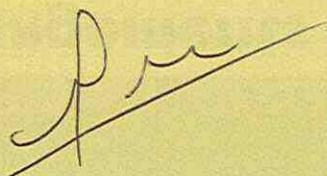
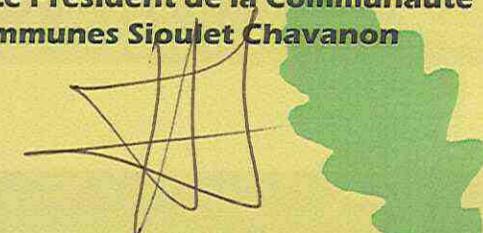
A stylized signature in black ink.A stylized signature in black ink.A stylized signature in black ink.

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes de Pionsat**

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes Pontgibaud Sioule et
Volcans**

**Monsieur Le Président de la Communauté
de communes Sioulet Chavanon**

VP
A stylized signature in black ink, partially overlapping a green silhouette of a tree on the left.

A stylized signature in black ink.A stylized signature in black ink, partially overlapping a green silhouette of a tree on the right.

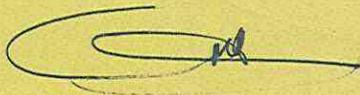
Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les signataires

**Monsieur Le Directeur de l'Agence
Montagnes d'Auvergne de l'Office
National des Forêts**



**Madame La Présidente du Syndicat des
Sylviculteurs du Puy-de-Dôme**

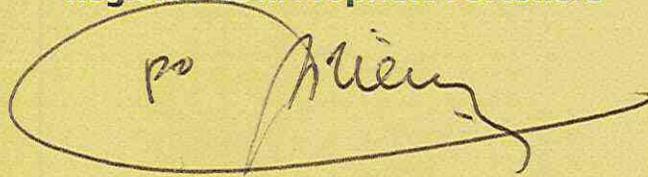


**Monsieur Le Président du Comité
d'Expansion Economique du
Puy-de-Dôme**



**Monsieur Le Président de la coopérative
Unisylva**

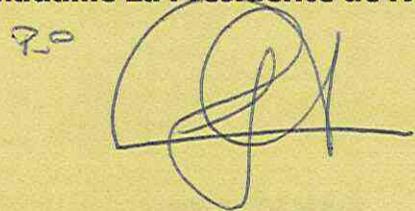
**Monsieur Le Président du Centre
Régional de la Propriété Forestière**



Madame la Présidente de PEFC Auvergne



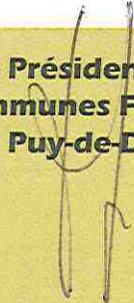
Madame La Présidente de l'Aduhme



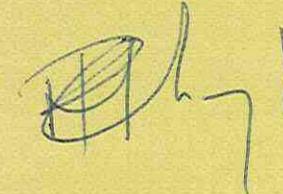
**Monsieur Le Président de la Chambre
Syndicale des Scieurs du Puy-de-Dôme**



**Monsieur Le Président de l'Association
des Communes Forestières du
Puy-de-Dôme**

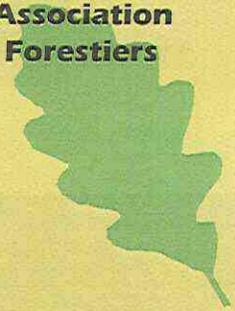


**Monsieur Le Président d'Auvergne
Promobois**



**Monsieur Le Président de la coopérative
CFBL**

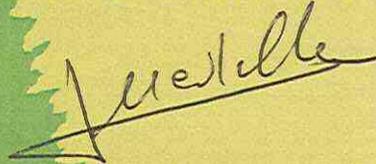
**Monsieur Le Président de l'Association
Régionale des Exploitants Forestiers
d'Auvergne**



Charte Forestière du Pays des Combrailles

Les signataires

**Monsieur Le Président de l'Office de
Tourisme des Combrailles**



[Signature]

**Monsieur Le Président de la Fédération
Départementale de Pêche du
Puy-de-Dôme**



[Signature]

**Monsieur Le Président de l'Union
Régionale des Forêts d'Auvergne
-Mission Haie-**

**Monsieur Le Président de la Fédération
Départementale de Chasse du
Puy-de-Dôme**



[Signature]

